

**DOSSIER DE L'AIDE SOCIAL DE PIERRE MICHAUD
MICP03015690**

Le 18 mars 2021

LETTRE OUVERTE

Objet: DROIT DU CITOYEN

J'ai rencontrer l'aide social le 12 mars 2021 sur la rue Latour de St-Jérôme. Un résumé de rencontre sera disponible bientôt. Les personnes présentes à cette rencontre ont fortement insisté pour un transfert de dossier. Selon ma compréhension un transfert de dossier n'implique pas une nouvelle demande. Une simple question alors pourquoi un délai aussi long pour obtenir le dépôt du mois de mars ? Le délai du dépôt selon la première agente était de 48 heures ? J'ai fait une autre vérification à l'aide social et l'agente m'a simplement dit que le délai est de 48 heures ouvrables pour recevoir le dépôt et que les argent seront déposé dans la nuit du 16 au 17 mars dans la nuit ? La réactivation a été effectué le 12 mars. Quelque chose ne vas pas avec ce calcul. Au alentour de 11:00 AM la rencontre avec l'aide social était déjà en cours et nous avons terminé la rencontre après le dîner de ces personnes au alentour de 13:30. Il s'agit bien d'une réactivation et non d'une nouvelle demande. Les informations au dossier sont supposé être les mêmes. Je ne travaille pas pour l'aide social. Je ne travaille pas non plus pour des dossiers de poursuites contre l'aide social a part le miens. Toutefois dans ma situation je suis en DROIT de me demander pourquoi avoir précédé a cette coupure pour des raisons de courrier de façon aussi cavalière mettant en danger ma santé et ma vie au sens propre du terme.

FIN DE CE DOCUMENT.


PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI

Note : (A)

Ce document est la propriété de Pierre Michaud, PMI. L'utilisation de ce document à d'autre(s) fin(s) ou dans d'autres dossiers que celui-ci de Pierre Michaud est passible de poursuites en justice.

Note : (B)

A conserver pour les poursuites en justice.

Note : (C)

Prendre note que ce document ne peut être imprimé.



Autorisation de publication
18-03-2021



DOC. : LORDAS0118032021